



**RAA
INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°36-2023-110

PUBLIÉ LE 11 AOÛT 2023

Sommaire

Préfecture de l'Indre / Direction du Développement Local et de l'Environnement

36-2023-08-11-00002 - Arrêté abrogation habilitations SARL CABINET LE RAY (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Indre

36-2023-08-11-00002

Arrêté abrogation habilitations SARL CABINET LE
RAY



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du développement local
et de l'environnement

ARRÊTÉ n° 36-2023- du
abrogeant les arrêtés
n° 36-2019-10-02-011 du 2 octobre 2019 portant habilitation à réaliser les analyses d'impact
mentionnées au III de l'article L. 752-6 du Code de commerce
et
n° 36-2019-36-2019-11-27-013 du 27 novembre 2019 portant habilitation à établir le certificat
de conformité au 1^{er} alinéa de l'article L. 752-23 du Code de commerce
pour la SARL CABINET LE RAY

LE PRÉFET DE L'INDRE,

Vu le Code de commerce et notamment les articles L. 752-6 et R. 752-6-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté n° 36-2019-10-02-011 du 2 octobre 2019 portant habilitation à réaliser les analyses d'impact mentionnées au III de l'article L. 752-6 du Code de commerce pour la SARL CABINET LE RAY ;

Vu l'arrêté n° 36-2019-11-27-013 du 27 novembre 2019 portant habilitation à établir le certificat de conformité au 1^{er} alinéa de l'article L. 752-23 du Code de commerce pour la SARL CABINET LE RAY ;

Vu l'annonce n° 2508 du tribunal de commerce de Lorient, publiée au BODACC « A » du 23 juin 2023, annonçant le jugement d'ouverture de liquidation judiciaire le 16 juin 2023 à l'encontre de la SARL CABINET LE RAY ;

Sur proposition de la Secrétaire générale ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les habilitations accordées à la SARL CABINET LE RAY, 11 place Jules Ferry 56100 LORIENT, Siren 498931443 :

- à réaliser les analyses d'impact mentionnées au III de l'article L. 752-6 du Code de commerce,
- à établir le certificat de conformité mentionné au 1^{er} alinéa de l'article L. 752-23 du Code de commerce

sont retirées.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Stéphane GANG et publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire générale,



Nadine CHAÏB

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification :

- d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Indre ;
- d'un recours hiérarchique auprès du secrétariat de la commission nationale de l'aménagement commercial (CNAC), Bureau de l'aménagement commercial, Direction générale des entreprises (DGE) – Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, 61 boulevard Vincent Auriol, 75703 Paris Cedex 13 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Limoges, 2 cours Bugeaud, CS 40410, 87000 Limoges.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.